



Direction Générale Adjointe des Services
Proximité et Développement Social

☎ 04.95.22.96.13

☎ 04.95.23.67.48

Dirizzioni Ghjinirali Aghjunta di i Sirvizii

Prussimità è Sviluppù Siciali

Missione Trampalu

AIDES FINANCIERES ET TECHNIQUES POUR L'ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT

↳ Aides fiscales:

Un **crédit d'impôt** de 25% des dépenses d'installation ou de remplacement d'équipement spéciaux peut être obtenu. Ce dispositif vient d'être prorogé pour les années 2012-2013 et 2014 (article 82 de la loi n°2011-1977 du 28/12/2011).

Consulter la liste exhaustive des dépenses éligibles (art.18 ter du code général des impôts) ou contactez votre centre des impôts :

CDI- 6 Parc Cuneo d'Ornano - BP409 - 20195 AJACCIO –

☎ 04.95.51.95.00 - cdi.ajaccio@dqfip.finances.gouv.fr

La TVA à 5,5% : pour certains travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement, d'entretien ou d'acquisition de matériels spécifiques (cf. article 279-0 du code général des impôts et 30-0-C de l'annexe IV du code général des impôts).

↳ Subventions

ANAH:

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat peut, sous réserve de remplir les conditions, vous aider à financer votre travaux. Ces aides s'adressent :

- Propriétaires occupants;
- Propriétaires bailleurs ou locataires avec l'accord express de leur bailleur;
- Syndicats de copropriétaires.

MAIRIE D'AJACCIO:

Vous habitez dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés dégradées (OPAH-CD^o) une subvention peut vous être octroyée, prenez contact avec la :

Direction du Renouvellement Urbain

1 rue Etienne Conti - 20000 AJACCIO

☎ 04.95.10.41.00 FAX 04.95.10.44.08 - Em@il: ru-opah@ajaccio.fr

Pour connaître la liste des copropriétés concernées consulter la plaquette de présentation de l'opération (http://www.ajaccio.fr/Operation-programmee-d-amelioration-de-l-habitat-coproprietes-degradees-OPAH-CD_a1114.html).

↳ Allocations:

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut vous être allouée pour l'aménagement de votre logement. Son montant est déterminé en fonction des besoins personnels, évalués après examen de la situation. Il est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

☎ Renseignements et instruction de votre demande: **MDPH** -Immeuble le Beauce – Parc San Lazaro - Avenue Napoléon III –20000 AJACCIO - ☎ 04.95.10.40.90

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Cette allocation est affectée à la couverture de toutes les dépenses concourant à l'autonomie de la personne. Son enveloppe globale peut servir, entre autres, au financement d'aides techniques et d'adaptation du logement. Elle est allouée aux personnes âgées de plus de 60 ans sous certaines conditions de ressources. Pour tous renseignements contacter la MDPH

↳ Assistance technique et administrative

PACT ARIM

Il peut intervenir en qualité de prestataire de service auprès des particuliers pour l'adaptation de logement. Renseignements:

PACT CORSE - 1 rue Ottavi - BP272 - 20180 AJACCIO Cedex 1

☎ 04.95.50.78.24 fax 04.95.21.15.13

Pact.arim@cegetel.net

Les travaux d'accessibilité dans les copropriétés peuvent être autorisés. La demande doit être effectuée auprès du syndic de la copropriété. Elle sera lors examinée par l'Assemblée générale.
--